

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 29 juin 2020

L'an deux mille vingt, le 29 du mois de juin à 20 heures 00 minute, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué s'est réuni au lieu exceptionnel de la Salle du Terminus.
Date de convocation du conseil municipal : **22 juin 2020**

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire
Nadine DESMARAIS, Jean-Pierre BUERBA, Anne DUNAN, adjoints,
Stéphane AUZERAL, , Jean-Baptiste GRANGE, Sylvie BIRABEN, Anne-Laure JEAN-BAPTISTE, , Raphaël BENOIT, Jean-Philippe DELARUE

ABSENTS EXCUSES

Kate MARIE procuration à Anne DUNAN
Marc CAUMONT procuration à Stéphane AUZERAL
Laura BENOIT
Jean-Laurent PEREZ

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Jean-Philippe DELARUE est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **8 juin 2020**

Le compte rendu du conseil municipal du **8 juin 2020** est approuvé à l'unanimité.

VOTE des TAUX de FISCALITE

(44-2020)

Monsieur le maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020.

Monsieur le maire propose de conserver les taux appliqués en 2019 :

	Taux 2020	Base Prévisionnelles 2020	Produits 2020 attendus
Taxe d'habitation			292268
Taxe foncière (bâti)	15.74%	1494000	235156
Taxe foncière (non bâti)	52.68%	7700	4056
CFE	27.15%	577100	156683
Produit total attendu 2020			688163

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les taux d'imposition communaux pour l'exercice budgétaire 2020

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**(45-2020)**

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de voter les subventions aux associations avant le vote du budget principal de la commune.

DENOMINATION	MONTANT
PECHE	1000
SAINT JACQUES	100
ARCAL	4500
ACAA	2500
LOISIRS AMITIES	600
COS	1000
COMITE DES FETES	7500
POSE TON CARTABLE	500
FNACA	200
AUROISE	7300
MISSION LOCALE	500
GATEAU A LA BROCHE	1000
VTT SARRANCOLIN	300
TOTAL	27000

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés valide la répartition présentée dans le tableau ci-dessus et s'engage à inscrire le montant correspondant (27000 €) au budget 2020.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DU CAMPING**(46-2020)**

Monsieur le Maire présente le budget primitif annexe Camping 2020. Il propose de voter ce budget au niveau des chapitres.

DEPENSES de FONCTIONNEMENT		RECETTES de FONCTIONNEMENT	
011 Charges à caractère général	28 390	70 Ventes de produits fabriqués, prestations	67 675
012 Charges de personnel	55 100	75 Autres produits de gestion courante	1 000
65 Autres charges de gestion courante	10	002 Résultat reporté	51 325
67 Charges exceptionnelles	1 500		
023 Virement à la section d'investissement	35 000		
TOTAL	120 000	TOTAL	120 000
DEPENSES d'INVESTISSEMENT		RECETTES d'INVESTISSEMENT	
23 Immobilisations en cours	35 000	021 Virement de la section de fonctionnement	35 000
TOTAL	35 000	TOTAL	35 000

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif annexe Camping 2020, voté au niveau des chapitres.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 EAU ET ASSAINISSEMENT (47-2020)

Monsieur le Maire présente le budget primitif annexe Eau/Assainissement 2020. Il propose de voter ce budget au niveau des chapitres.

DEPENSES de FONCTIONNEMENT		RECETTES de FONCTIONNEMENT	
011 Charges à caractère général	64 500	70 Ventes de produits fabriqués, prestations	183 300
012 Charges de personnel	15 000	74 Subventions d'exploitation	85 286
014 Atténuations de produits	27 700	75 Autres produits de gestion courante	228
65 Autres charges de gestion courante	5 380	77 Produits exceptionnels	5
66 Charges financières	65 169	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 238
67 Charges exceptionnelles	1 500		
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	97 694		
023 Virement à la section d'investissement	27 114		
TOTAL	304 057	TOTAL	304 057

DEPENSES d'INVESTISSEMENT		RECETTES d'INVESTISSEMENT	
16 Emprunts et dettes assimilées	50 512	10 Dotations, fonds divers et réserves	64
20 Immobilisations incorporelles	27 504	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	97 694
23 Immobilisations en cours	2 000	021 Virement de la section de fonctionnement	27 114
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 238	001 Solde d'exécution positif reporté	8029
RAR	17 647		
TOTAL	132 901	TOTAL	132 901

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif annexe Eau/Assainissement 2020, voté au niveau des chapitres.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE

(48-2020)

Monsieur le Maire présente le budget primitif principal 2020. Il propose de voter ce budget au niveau des chapitres.

DEPENSES de FONCTIONNEMENT		RECETTES de FONCTIONNEMENT	
011 Charges à caractère général	403 131	013 Atténuations de charges	4 500
012 Charges de personnel	589 777	70 Ventes de produits fabriqués, prestations	126 300
014 Atténuations de produits	27 400	73 Impôts et taxes	786 758
65 Autres charges de gestion courante	209 311	74 Dotations et participations	454 257
66 Charges financières	42 685	75 Autres produits de gestion courante	70 000
67 Charges exceptionnelles	5 500	77 Produits exceptionnels	58 000
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 254	002 Résultat reporté	460 108
023 Virement à la section d'investissement	677 865		
TOTAL	1 959 923	TOTAL	1 959 923

DEPENSES d'INVESTISSEMENT		RECETTES d'INVESTISSEMENT	
20 Immobilisations incorporelles	37 454	13 Subventions d'investissement	490 854
204 Subventions d'équipement versées	12 000	16 Emprunts et dettes assimilées	432 712
21 Immobilisations corporelles	7 000	10 Dotations, fonds divers et réserves	539 746
23 Immobilisations en cours	1 538 342	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 254
16 Emprunts et dettes assimilées	38 336	041 Opérations patrimoniales	44 200
041 Opérations patrimoniales	44 200	021 Virement de la section de fonctionnement	677 865
RAR	308 313		
001 Solde d'exécution négatif reporté	203 986		
TOTAL	2 189 631	TOTAL	2 189 631

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif principal 2020, voté au niveau des chapitres.

**DELIBERATION RELATIVE AU RECRUTEMENT D' AGENT CONTRACTUEL
SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A
UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (49-2020)**

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 2° DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984)

Le Conseil *municipal d'Arreau*

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3 2° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter 8 agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité en raison de la fréquentation estivale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

Le recrutement de 8 agents contractuels dans le grade d' adjoint technique ou d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour la saison estivale (2 mois) sur une période de deux semaines chacun.

- à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 348
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le *Maire* :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication

ETUDE REHABILITATION DE LA MAISON MOLIE

(50 -2020)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a sollicité une subvention au titre de la DETR 2020 sur le projet de rénovation de la maison Molié située au centre du village, propriété de la commune, et réalisé par l'ADAC.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du contrat Bourg-Centre Occitanie, qui sera prochainement signé, et de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat portée par la Communauté de Commune Aure-Louron.

Le montant prévisionnel des travaux est de 700 000 € HT pour un coût global de l'opération de 850 000 € HT soit 1 020 000 € TTC.

Monsieur le Maire indique que pour pouvoir avancer dans le projet, il est nécessaire de choisir une équipe de maîtrise d'œuvre regroupant des compétences architecturales et techniques mais aussi de s'entourer d'autres prestataires (contrôleur technique, coordonnateur SPS, ...) et de réaliser des études préalables (diagnostics techniques amiante, plomb, ...).

Ces consultations seront établies avec l'aide de l'ADAC 65.

Dans le cadre de sa mission l'équipe de maîtrise d'œuvre sera chargée d'établir des études de diagnostic puis d'avant-projet (pièces graphiques et techniques) permettant au conseil municipal de valider les éléments du programme et de déterminer le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engagera le maître d'œuvre pour la suite de l'opération.

Le conseil municipal le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés:

- Valide la destination et les fonctionnalités futures du bâtiment comme décrit ci-dessous. De créer des logements accessibles (ascenseur), aux normes en vigueur (en particulier thermiques) destinés à des séniors (maintien du lien social, immeuble situé au centre du village, des commerces et des services), à une MAM (Maison d'Aide maternelle) ou autre service lié à l'enfance, et à une ou deux familles
- De requalifier, au cœur du village classé « site patrimonial remarquable » cette bâtisse à l'architecture patrimoniale exceptionnelle.
- D'approuver l'enveloppe prévisionnelle des travaux ainsi que le coût de l'opération et inscrire au budget 2020 les dépenses relatives à la réalisation de ces études.
- Décide d'engager la consultation des prestataires d'études et de diagnostic de l'immeuble et les démarches nécessaires à l'obtention d'un avant projet.
- Signer tout document relatif à l'opération.

REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA SEML PIAU

(51-2020)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune d'Arreau a des parts au capital de la SEML de Piau Engaly et qu'à ce titre, la commune doit être représentée au conseil d'administration de la SEML

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés valide la représentation de la commune par Monsieur le Maire.

QUESTIONS DIVERSES

1- CANTINE SCOLAIRE

Les enfants de l'école primaire d'Arreau prennent leurs repas au collège. Pour être inscrits, les parents achètent des tickets au secrétariat de la mairie. Des parents souhaiteraient plutôt un fonctionnement par facturation. Afin de réfléchir à des évolutions possibles, une réunion d'études sur ce sujet est envisagée.

2- BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Les nouvelles directives de l'Agence de l'eau Adour Garonne invitent les communes à avoir un prix de vente de l'eau supérieur ou égal à 1.50€ le m³ et un prix de vente de l'assainissement supérieur ou égal à 1.50€ le m³.

Si ces minimas ne sont pas atteints l'Agence de l'eau Adour Garonne ne subventionne plus les travaux inhérents au réseau d'eau et assainissement et pénalise la commune.

Dans ce contexte, une gestion adaptée aurait dû entraîner une augmentation de ces tarifs pour l'exercice 2020.

Le conseil municipal conscient des difficultés que rencontrent nos habitants suite à la crise sanitaire du Covid 19 n'a pas souhaité modifier le tarif en 2020 et envisage cette démarche pour 2021.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h52

